

musique appliquée aux films cinématographiques. Je ne pense pas qu'il y ait là une voie nouvelle ouverte, mais j'y vois l'occasion de faire de la musique de scène, non pas employée comme elle l'a déjà été, mais continue et amplifiée et étant, en somme, très analogue à la musique d'une pantomime, puisqu'elle devra suivre d'aussi près que possible le mouvement des scènes et l'expression du jeu des acteurs.

L'inconvénient est que le développement symphonique sera toujours restreint, la rapidité des scènes forçant le compositeur à des changements de mouvements, de rythmes et d'expression peu compatibles avec des thèmes d'une certaine proportion.

Mais il est très à désirer que les films, reproduisant une action, drame ou comédie quelconque, soient accompagnés de musique composée exprès, au lieu des fragments plus ou moins bien adaptés qui généralement, suivent péniblement cette action et s'interrompent brusquement au beau milieu d'un motif pour les nécessités du film.

A. MESSAGER.

* *

GABRIEL PIERNÉ, *prix de Rome, chef d'orchestre des Concerts Colonne, dont les harmonieuses mélodies sont sur toutes les lèvres, l'auteur de Ramuntcho, Saint-François-d'Assise, Les Cathédrales, La Coupe Enchantée, Vendée, etc...*

La musique est aussi indispensable au cinéma que la brise à la voile du pêcheur.



GABRIEL PIERNÉ

PH. HARLINGUE

L'improvisation d'un pianiste résigné suffit à la présentation des « actualités », un instrument mécanique peut broyer un carton déjà perforé pour accompagner les pièces navrantes dont on gratifie quotidiennement le public; ces tapageuses manifestations — économiques — sont largement suffisantes pour le spectacle courant de nos cinémas de quartier et de quelques autres établissements somptueux. J'estime qu'il est nécessaire quand une pièce représentée avec musique de scène est ensuite projetée sur l'écran de se servir d'abord de la musique écrite pour la pièce et de ne pas jouer, par exemple, la farandole de *L'Arlésienne* pour accompagner un concours de patinage en Norvège ou le déjeuner des petits chats; tout cela dépend de l'intelligence du pianiste (improvisateur toujours résigné) ou du goût, de la valeur du chef chargé de diriger les exécutions musicales.

La musique « appropriée » tout est là! et je crois qu'il serait particulièrement intéressant et *nouveau* d'écrire une partition pour un film *spécial* et vraiment artistique; la chose a été tentée d'ailleurs, elle eût pu réussir avec des moyens d'exécution dignes de l'œuvre représentée. Or, il faudrait un orchestre de soixante à soixante-dix exécutants *dans la salle*, un second orchestre réduit, et des chœurs *derrière l'écran*; pouvons-nous espérer qu'un directeur consentira à de pareils frais... les bénéfices formidables réalisés pendant la guerre ne peuvent-ils encourager les directeurs à quelques sacrifices?

GABRIEL PIERNÉ.

* *

CLAUDE TERRASSE, *qui ne dédaigne pas l'opérette, avec Les Dragées d'Hercule, et qui triompha à l'Opéra-Comique avec Télémaque, un musicien relativement jeune et qui ne craint pas d'être gai et clair :*

Je suis absolument convaincu qu'il y a une voie nouvelle dans l'association du film et de la musique. Le « lyrique cinématographique » est à créer. Je me suis beaucoup occupé de cette question à un moment donné, mais j'ai trouvé une telle incompréhension et partant une telle hostilité chez nos principaux directeurs d'éditions cinématographiques que j'ai remis à des temps meilleurs la réalisation de mon projet.

En France, la plupart des artistes ont des idées excellentes, qu'ils sont incapables de réaliser eux-mêmes; à chacun sa partie. Le malheur veut que les dirigeants d'exploitations ne veuillent pas essayer de les comprendre et de les adapter; ceci dit tout particulièrement pour la spécialité qui vous intéresse, le cinéma-lyrique.

Il ne s'agit pas d'écrire une musique quelconque sur un scénario-film quelconque pour produire une œuvre durable. Il faut que le film soit un film musical. Je possède quelques scénarios de réelle valeur sur lesquels je me suis essayé à écrire une musique de forme nouvelle. J'ai pratiqué des repères faciles pour qu'il n'y ait pas de flottement dans l'image et la musique. C'est un procédé facile à employer. La réalisation pratique de quelques films produirait, j'en ai la certitude, la meilleure impression auprès du public. Je suis également convaincu qu'en très peu de temps on arriverait à créer une véritable bibliothèque musicale, et des théâtres cinématographiques nouveaux, *avec répertoire*.

C'est tout un plan à développer, ainsi que je vous l'ai dit, nos exploitants actuels ne comprennent rien ou ne veulent rien comprendre, ce qui revient au même. L'idée, comme toujours, sera exploitée par des étrangers, et nous reviendra avec le plus grand succès d'Angleterre, d'Amérique ou d'ailleurs.

CLAUDE TERRASSE.

* *

CAMILLE CHEVILLARD, *qui a pris avec maîtrise la succession de Lamoureux à la tête de son orchestre, auteur de classiques variations symphoniques pour piano :*

Je crois essentiellement à l'avenir du cinéma musical, tel était aussi l'avis du très regretté Claude Debussy, à condition toutefois de faire litière de tout ce qui a été tenté jusqu'à ce jour.

Il faut concevoir des films pouvant se traduire par une musique s'adaptant à chaque geste et à chaque impression que donnera le personnage, sans quoi nous n'aurons que des réalisations hasardeuses au lieu de la conjugaison étroite de deux formes d'art.

CAMILLE CHEVILLARD.

* *

La question intéresse également les critiques d'art. Voici les opinions, précieuses à recueillir de Louis SCHNEIDER, du Gaulois, dont les articles font autorité :

Il me semble que dans l'état actuel on commet de véritables hérésies en forçant certaines pages musicales à souligner des scènes cinématographiques avec lesquelles elles ne peuvent avoir aucun rapport.

Mais si vous entrez dans l'idée de partitions spécialement écrites pour des films donnés, la défiguration de la musique et, je dirai même sa dénobilisation, ne me paraissent pas moins inévitables. La condition première du cinéma c'est le procédé, c'est l'habileté, c'est le factice — je ne vise pas, bien

entendu, les scènes d'actualité dont le réalisme exclut toute inspiration soutenue. La condition première de la musique est, au contraire, la sincérité, l'émotion intérieure et aussi le recueillement. Comment concilier deux manifestations aussi diamétralement opposées, l'une ne visant que les yeux du spectateur, l'autre n'étant faite que pour aller à l'âme de l'auditeur?

Peut-être certains compositeurs insuffisamment doués pour doter le patrimoine lyrique d'œuvres élevées ont-ils cependant des dons assez étendus pour écrire en vue d'une amélioration souhaitable du niveau musical de certains cinémas et par là du relèvement du goût public. Ce serait en quelque sorte du papier peint musical qui contrasterait avec les tapisseries de maîtres que nous devons aux grands génies.

Louis SCHNEIDER.

* *

ALBERT MANGEOT, *l'éminent directeur du Monde Musical :*

Il n'est pas douteux que le cinéma puisse offrir à la musique d'excellents livrets, mais je me demande comment un compositeur, si habile soit-il, peut arriver à commenter des films découpés en petits morceaux qui se succèdent sur l'écran avec une vitesse vertigineuse?

La véritable solution ne consisterait-elle pas à établir des films sur des poèmes symphoniques



CAMILLE CHEVILLARD

PH. MANUEL